



**LEGENDE**

**Principes d'aménagement :**

- Secteur à vocation dominante activités

**Principes de desserte / accès :**

- Principe d'entrée/sortie
- Principe de connexion

**Principes de traitement paysager :**

- Principe de préservation des vues et d'effet vitrine à valoriser
- Principe de traitement paysager
- Voie ferrée
- Limite communale
- Parcelle réservée à l'accès

## Principes et enjeux d'aménagement :

Poursuivre l'aménagement d'un secteur à vocation d'activités le long d'axes structurants.

1. La zone d'activités est desservie par trois accès à double sens : la rue du 8 mai 1945 l'accès depuis l'avenue Pierre Mendès et la RD 541. En interne, la desserte s'organise autour de l'axe existant qu'est la RD 541.
2. Repenser et requalifier l'intégration paysagère du projet au site en :
  - Favorisant la gestion alternative des eaux pluviales avec, si possible, une infiltration de ces dernières.
  - Un traitement paysager le long des voies de la RD541 et de la voie ferrée mais aussi au sein des espaces de stationnement et des voies de circulation interne.
  - En créant des fenêtres visuelles pour que les activités puissent bénéficier de l'effet vitrine qu'offre la RD541.
3. La qualité de l'architecture (matériaux engagés, toiture, annexes, couleurs, publicité) devra présenter une homogénéité